

10^c.

Journal du Lot

10^c.

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche

Abonnements

	3 mois	6 mois	1 an
LOT et Départements limitrophes	4 fr. 25	8 fr.	15 fr.
Autres départements	4 fr. 50	8 fr. 50	16 fr.

Les abonnements se paient d'avance

Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur | L. BONNET, Rédacteur en chef

Les Annonces sont reçues au bureau du Journal.

Publicité

ANNONCES (la ligne ou son espace)..... 50 cent.
RÉCLAMES (— d' —) 3^e page..... 1 fr.

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

LES ÉVÉNEMENTS

Un pessimisme déplacé. L'attitude ennemie inquiète les populations. On a commis des fautes, sans doute, mais il n'y a aucune raison d'être inquiet. — Le Sénat américain prend position. Il donne de sages et utiles conseils. M. Wilson ne pourra les ignorer. — Les Boches et nos usines. La seule méthode permettant les réparations indispensables.

Il y a des esprits chagrins, chez nous, aujourd'hui comme au moment où la guerre battait son plein. Qui s'en étonnerait ? Quel que soit le journal qu'on ouvre, on est frappé par les commentaires inquiets, voire pessimistes, qui remplissent les colonnes de toutes nos feuilles. Il faut avoir l'âme chevillée au corps pour ne pas éprouver une certaine angoisse en songeant à l'incertitude de demain !

Il ne faut pourtant rien exagérer. Sans le moindre doute, les tergiversations fâcheuses de la Conférence de la Paix ont permis aux Allemands de se ressaisir et les Alliés constataient avec quelque stupefaction que 13 temps a travaillé contre eux.

On a mal manœuvré depuis trois mois. Est-ce une raison pour s'affoler ? La partie est plus difficile à jouer, mais le mal est réparable. Il n'est pas possible que Clemenceau ne mette, enfin, la Conférence dans la bonne voie. La situation actuelle est l'œuvre de l'utopiste programme du Président américain qui a du mal à concevoir l'insondable félonie des Barbares. Mais il sera contraint de se rendre à l'évidence. Les Alliés ont tenu à prouver leur respectueuse déférence pour notre grand allié, laissant au temps le soin de détruire les dangereuses illusions de M. Wilson. Le temps a parlé. Si les vainqueurs ne ferment pas brutalement la bouche aux cyniques dirigeants de Berlin, nous aurons de désagréables surprises avant peu. Mais l'intervention énergique des Alliés est imminente. Aucun d'eux ne veut permettre à nos ennemis de remettre en question une victoire qui n'est pas discutée ; si elle l'eût été, le Boche n'eût pas capitulé ; il n'eût pas livré sa flotte dans une journée qui restera la honte de la marine tonneuse !

La flotte allemande livrée ; les champs de mines détruits, laissant le passage libre aux navires anglais ; les armées alliées sur la rive droite du Rhin... cela ne doit-il pas suffire à rassurer les inquiets. L'Allemagne bluffe, mais elle n'ira pas jusqu'à provoquer un conflit nouveau qui serait pour elle un effroyable désastre. Elle a capitulé quand elle avait encore dans son jeu de nombreux atouts, elle ne commettra pas la folie de livrer ses provinces ouvertes à une répression qui serait forcément brutale.

Déplorable psychologie, l'Allemand escamote nos divisions et l'action des socialistes qui ont eu le triste courage d'aller serrer, à Berne, la main des assassins de nos fils. Ils en seront pour leurs illusions.

Certes, trop confiants, nous avons eu le tort d'avoir foi dans les promesses des Germains, — promesses signées le 11 novembre. — Nos ennemis ont prouvé une fois de plus leur insigne duplicité.

La preuve est faite qu'aucune entente n'est possible avec ceux qui considèrent les engagements comme de vulgaires « chiffons de papier ».

On l'aura compris en haut lieu, et la France a bien le droit de parler ferme ! Nous en aurons une preuve éclatante le 17 février au renouvellement de l'Armistice.

Foch va ordonner. Tout autre supposition est inadmissible et comme les Boches ne connaissent et ne respectent que la Force, tout ne tardera pas à rentrer dans l'ordre. Nous avons perdu 3 mois, mais il n'est pas encore trop tard pour serrer le frein. Puisse Foch le serrer à bloc !

Que M. Wilson soit mu par un idéal respectable, personne n'en doute. Le malheur est que le Président américain voit les choses d'Europe à travers un prisme qui déforme la situation réelle. M. Wilson s'entête à considérer l'Allemagne comme une

nation avec laquelle on peut discuter loyalement. Guillaume ayant disparu de la scène, la est l'erre. Guillaume n'est plus à Berlin. C'est le seul changement que nous offrent nos voisins. L'Allemagne d'aujourd'hui est exactement l'Allemagne d'hier à cela près qu'Ebert a remplacé le Kaiser ; mais l'esprit, le but des Barbares ne se sont pas modifiés d'une ligne. C'est donc folie de vouloir discuter droit avec une nation qui ne rêve que de renverser la situation pour poursuivre à nouveau la réalisation du plan pangermaniste.

Le sénateur américain Lodge a mis très clairement la question au point dans un discours qu'il a prononcé à Washington. Il a montré l'impossibilité pour Wilson de décider sans le congrès Yankee :

« Aucun traité, dit M. Lodge, ne peut lier les Etats-Unis ou devenir la loi suprême de ce pays sans le consentement du Sénat. La constitution donne aussi au Sénat le droit d'aviser aussi bien que celui de consentir. C'est le droit très net du Sénat de donner son avis, que ceux-ci soient demandés ou non et cela à tout moment des négociations... Je crois que c'est une grande faute de la part du président d'ignorer le Sénat parce que notre responsabilité finale en faisant la paix est tout à fait égale à la sienne... »

Dans la situation présente, qui est grave sans comparaison, il est, à mon avis, de suprême importance que ceux qui s'occupent actuellement de négocier le traité connaissent au moins les vues du Sénat... »

Dans la situation présente, qui est sans précédent, le droit du Sénat de conseiller en tout ce qui concerne le traité devient un devoir solennel et impératif. Nous ne pouvons pas forcer à ce qu'on nous donne des informations, mais nous sommes entièrement en mesure de faire connaître nos opinions... »

« Pour que la paix avec l'Allemagne soit durable, il faut exiger des conditions telles, que dans les limites des prévisions humaines, il soit impossible à l'Allemagne de déclencher à nouveau sur le monde une guerre de conquête. Or, ce résultat ne saurait être obtenu par les clauses d'un traité ou la signature de documents... »

« Dans l'état actuel des choses, l'Allemagne signera tout ce qu'on voudra mais ses engagements auront la même valeur que les garanties qu'elle donna relativement à la Belgique... »

« On fera bien de se rappeler aussi que l'Allemagne n'a pas changé sa nature dans la nuit pendant laquelle l'empereur est allé en Hollande. Les ambitions profondément enracinées, les principes diaboliques soigneusement répandus depuis un demi-siècle, les méthodes et les doctrines barbares demeurent toutes inchangées... »

« Des garanties physiques qui, une fois prises, rendront les signatures du traité négligeables pourront seules assurer une paix durable avec l'Allemagne... »

Il est clair comme le jour que le sénateur Lodge apprécie sainement la situation.

De l'avis du Sénat américain, qui est celui de M. Lodge, il résulte que la question est mal engagée par M. Wilson. Ce dernier s'occupe en premier lieu de la Ligue des Nations, alors qu'il conviendrait tout d'abord de régler le compte des vaincus.

Les réparations, les restitutions, les garanties, d'abord. Alors seulement on pourra s'occuper d'une entente des nations mondiales.

Le sénateur américain résume son opinion en disant aux Alliés : « Mettez les boeufs devant la charrue ». Qui protesterait contre cette logique élémentaire.

On a donné connaissance à la Conférence de la Paix d'un ouvrage publié en février 1916 par les Allemands et qui a trait à la destruction systématique de l'industrie française.

C'est, avec des détails inouïs de précision, le programme fixé à l'armée envahissante pour dévaster nos usines dans le but d'assurer la suprématie des marchés à l'industrie allemande.

Ce projet était d'autant plus cynique, disent les Débats, que « beaucoup des usines allemandes désignées pour nous inonder de leurs produits étaient équipées avec l'outillage volé dans nos propres établissements. Or que voit-on opposer à cela ? On nous dit : Il faut punir les Allemands en les privant de toute matière première. Nous allons ainsi nous punir nous-mêmes. En effet, comme nos usines détruites ou vidées de tout leur outillage seront incapables d'ici longtemps de fournir de l'indispensable le marché national, nous devons attendre en souffrant ou acheter très cher ailleurs. Pourquoi donc ne pas faire travailler à notre profit, et sous notre contrôle, même en leur fournissant les matières premières nécessaires, les usines allemandes qui se proposaient précisément de s'enrichir à nos dépens, après nous avoir enlevé nos moyens de fabrication ? Lorsque nos usines seront de nouveau en état de fonctionner normalement, on modifiera peu à peu le régime des usines allemandes. Toutefois, n'oublions point que ce moment est éloigné, car la France n'est pas seule en jeu : la Belgique, la Serbie, la Roumanie et la Russie — qui finira bien pas être déboulchévisée — ont des pertes immenses à réparer. Organisons donc toutes ces réparations, prévues dans le programme Wilson, aussi méthodiquement que les Allemands avaient préparé notre spoliation. Cela vaudra mille fois mieux que de stipuler interdictions sur interdictions... »

Voilà la bonne méthode. André Chéradame exprime la chose d'une façon plus simpliste mais plus frappante dans la Démocratie Nouvelle : « Qu'est-ce qui empêche de dire aux Boches sans plus attendre, par exemple : Vous avez volé dans le Nord un million de matelas. Nos réfugiés, qui sont vos victimes, ne peuvent plus se coucher. Vous allez donc nous restituer immédiatement un million de matelas. Vous vous chargerez de les réquisitionner au-delà du Rhin. Si dans quinze jours les matelas ne sont pas livrés nous irons les chercher nous-mêmes... »

Comme les Barbares ne connaissent qu'une raison : la Force, ils s'inclinent dans le délai fixé.

Ce langage, celui de la justice la plus élémentaire, serait valable pour toutes les récupérations à opérer.

Voilà le vrai moyen. Qu'on l'emploie. Il sera temps ensuite de parler de Ligue des Nations.

Mais l'ère des hésitations doit être close d'une façon définitive. A cette condition seulement on réparera les erreurs accumulées depuis novembre dernier.

A. C.

Le nouvel Armistice

On a donc maintenant cette certitude que l'Allemagne se réveille, tant au point de vue militaire qu'au point de vue impérialiste.

Il a été remarqué, au conseil de guerre interallié, que si, après trois mois, l'Allemagne pouvait faire tête comme elle le fait à présent, il y avait tout lieu d'être inquiet pour l'avenir, et qu'une seule manière pouvait assurer la paix du monde : la manière forte.

Cette façon de voir, on le sait, ne plait pas à tous les délégués, et il a fallu trois jours de délibérations pour obtenir un vote de principe.

Maintenant le principe de la force est admis. Et sans doute, donnera-t-il, par sa seule menace, un résultat prochain. Un exposé a permis aux Anglais de montrer que l'armistice naval n'était pas exécuté ; à M. Klotz de montrer que les conditions financières n'étaient pas respectées ; au maréchal Foch de faire entendre des plaintes quant à l'armistice purement militaire. Et, comme chacun le sait, le résultat en est que l'Allemagne est plus forte à présent, surtout moralement, que le 11 novembre dernier.

Il faut donc envisager maintenant la possibilité d'une mise en demeure par une note comminatoire, d'avoir à exécuter toutes les conditions déjà fixées dans un très court délai. On attendrait ainsi la fin du mois avant de renouveler, à Trèves, le présent armistice.

Et, après cette note, toute l'illusion de l'Allemagne, quant à l'union des alliés et quant à leurs projets à son égard, tomberait pour toujours.

En attendant, une question se pose : va-t-on ravitailler l'Allemagne ?

Un accord, en effet, a été signé à Spa, le 8 février, qui donne à l'Allemagne, dans les délais les plus rapides, l'aide des Alliés.

Le ravitaillement des Alliés, d'après cet accord, achemine vers l'Allemagne via Rotterdam, 30.000 tonnes de graisses et de viande de porc, 250.000 caisses de lait concentré, puis, éventuellement après 200.000 tonnes de blé et de farine, et encore 25.000 tonnes de porc et de graisses.

De GOBART.

« Paris-Télégrammes ».

INFORMATIONS

Au Conseil supérieur de la guerre

Bien qu'aucun communiqué officiel n'ait été publié sur la séance du Conseil supérieur de la guerre réuni mercredi, nous croyons savoir que le Conseil est d'avis :

1. De mettre dans l'impossibilité militaire l'Allemagne de recommencer les hostilités. On sait que nos ennemis ont conservé un matériel de guerre qui leur permettrait d'équiper, très rapidement, une armée d'au moins trois millions d'hommes ;

2. De donner l'impression à l'Allemagne que nous sommes des vainqueurs, et que ce n'est pas une paix blanche que nous voulons lui imposer.

Au cas où l'Allemagne obtiendrait de bonne grâce, il se pourrait que l'Entente lui facilite la reprise de ses œuvres de paix. Le Conseil doit, en outre, examiner un vœu formulé par les Polonais qui demandent qu'une clause soit introduite dans l'armistice, à savoir : que le matériel agricole qui leur a été volé par l'ennemi leur soit restitué.

Au programme figurent également les questions des effectifs et la levée du blocus, en ce qui concerne la Turquie et la Bulgarie.

Il faut que l'Allemagne paie

Le groupe de la gauche radicale a entendu une communication importante de M. Raoul Péret, président de la commission du budget. Celui-ci n'a pas dissimulé que la situation financière appelle toute l'attention du gouvernement et du Parlement, et qu'il fallait que la question des indemnités de guerre fût réglée dans le délai le plus rapide, la France ne pouvant et ne devant pas supporter plus longtemps les charges d'une guerre dont la responsabilité incombe à l'Allemagne seule.

Le groupe a décidé d'envoyer une délégation auprès du président du conseil.

La question de la rive gauche du Rhin

L'Académie des sciences, belles lettres et arts de Bordeaux, a émis, à propos de la question de la rive gauche du Rhin, une série de vœux dont les principaux sont les suivants :

« Que tout le pays rhénan, jusqu'à la frontière hollandaise, soit enlevé politiquement, militairement et économiquement à la puissance siégeant à Berlin ; que l'hégémonie militaire de la France s'exerce sur les principales forteresses en bordure du Rhin jusqu'à son entrée en Hollande ; que la zone économique de la France et de la Belgique s'étende à tout le pays rhénan où elle se substituera au Zollverein allemand ; que la navigation sur le Rhin canalisée jusqu'en Suisse, soit libre et internationale ; que le pays lorrain de la Sarre soit restitué à la France. »

Ebert et Scheidemann dépendent des militaires

Un radiotélégramme reçu par New-York, expose des révélations faites par Haase au sujet de l'armée levée par Hindenburg dans la marche orientale.

Celle-ci se monte à 600.000 hommes. On sait que le prétexte invoqué en Allemagne pour la formation de cette armée, était la menace bolcheviste d'une part, l'attitude des Polonais d'autre part, et le choix de Kolberg comme G. Q. G. devait confirmer ces prétextes.

La réalité est tout autre. On suppose qu'après quelques escarmouches

entre Polonais et bolcheviki, cette nouvelle armée sera un instrument passif entre les mains des réactionnaires allemands pour marcher sur Berlin.

Ebert et Scheidemann dépendent trop du parti militaire prussien pour protester contre la création de cette armée, bien qu'en fin de compte elle pourrait être dirigée contre eux.

L'occupation de Berlin

Parmi les conditions nouvelles, on dit que le grand quartier général du maréchal Foch se serait prononcé pour l'occupation immédiate de Berlin.

Les finances boches

Au cours de la réunion de tous les ministres des finances, tenue samedi, à Weimar, le ministre prussien Sudekum, s'est exprimé en termes des plus pessimistes sur la situation financière générale. Il a parlé d'une banqueroute de l'Etat probable, et annoncé la confiscation éventuelle de tous les revenus des Allemands par l'Etat, chaque particulier ne conservant qu'une partie de ses revenus, à déterminer légalement.

Erzberger refusera de signer

M. Erzberger, interrogé à Weimar par un correspondant du journal *Avanti*, organe des socialistes officiels italiens, dont l'édition principale paraît à Milan, a tenu un langage qui mérite d'être signalé.

Voici les déclarations les plus importantes :

« Si les nouvelles conditions d'armistice sont trop graves et si on ne nous laisse que vingt-quatre heures pour discuter, nous ne signerons pas. Nous resterons ainsi dans un état qui ne sera ni la guerre, ni la paix. »

Les baraques Clemenceau

Avant une douzaine de jours, les « baraques Clemenceau » dument approvisionnées, s'ouvriront à Paris. Elles seront au nombre de cent vingt pour commencer. On fait grand fond sur cette organisation pour amener un abaissement des prix.

Les traitements vont être augmentés

L'accord est fait pour l'augmentation, si longtemps attendue, des traitements des instituteurs, des professeurs de l'enseignement secondaire et des maîtres de l'enseignement supérieur.

On peut donc tenir pour certain qu'avant la fin de cette semaine, le projet de loi, portant exécution de cette mesure sera présenté à la Chambre des députés dont l'adhésion ne fait guère de doute.

Rappels sommairement et en chiffres ronds le taux des traitements nouveaux.

Ils débiteront, pour les secondaires, à 7.300 fr. en province et 9.000 fr. à Paris ; ils atteindront 12.000 fr. en province et 15.000 fr. à Paris.

Les provinciaux iront également jusqu'à 18.000 fr. ; les inspecteurs d'Académie jusqu'à 18.000 fr. et le maximum des inspecteurs généraux sera de 20.000 fr.

A Arkhangel

A Arkhangel, dimanche, un détachement de la légion étrangère, composé de Russes, entraînés et commandés par des officiers français, ainsi qu'un détachement de troupes de Liverpool, ont exécuté une incursion couverte de succès au sud de Kalisch contre l'ennemi qui se concentrait pour attaquer nos positions.

L'ennemi a subi de très lourdes pertes. Deux canons de campagne ont été démolis, et les préparatifs ennemis complètement bouleversés.

Le conflit germano-polonais (?)

Suivant une dépêche de Berlin, que reproduisent les journaux, l'Entente a ordonné la cessation des hostilités entre les Polonais et les Allemands.

Les otages délivrés en Russie

Les Français délivrés des gôles bolcheviques sont en ce moment à

bord du vapeur « Rouss », en route d'un port de Finlande à un port de France. Le journaliste Ludovic Naudéau, correspondant du « Temps », qui a subi les tourments qu'on sait et qui se trouve au nombre des « réchappés », envoie cet impressionnant radiotélégramme :

« Entre les avant-postes de l'armée rouge et de l'armée blanche finlandaise, un échelon de 62 otages français a passé enfin la frontière le samedi 6, au soir, et est arrivé à Hangö dans la nuit du dimanche au lundi. L'embarquement a eu lieu aussitôt, dirigé par notre ami le consul Duchesne et le commandant Chapouilly.

« Parmi les otages, dix-sept militaires et civils avaient été emprisonnés pendant un certain nombre de mois. Tous sont bien portants et s'éloignent avec allégresse du pays de l'angoisse et de la faim. Tous délivrés, enfin, de leurs accablantes entraves, sont désireux de nouveau, chacun dans sa sphère, de bien servir.

« Nous naviguons lentement à travers les glaces dans un paysage boréal. Les difficultés de la navigation, les précautions imposées par la présence de nombreuses mines, nous empêcheront d'arriver dans un port français, non encore connu, avant douze jours. »

Chambre des Députés

Séance du 11 février

Dans la séance du matin la Chambre discute les interpellations sur la vie chère. Après les observations présentées par MM. Barthe, de la Trémoille, Boussnot et Laval, M. Boret déclare qu'il est résolu à prendre les mesures contre la vie chère et il annonce qu'il va rendre au commerce sa liberté d'avant-guerre.

M. Andrieux demande que les prisonniers boches soient laissés dans nos campagnes pour assurer les travaux agricoles. Quelques députés, au milieu des protestations de la Chambre, proposent de renvoyer en Allemagne les prisonniers.

Dans la séance de l'après-midi, la Chambre discute le projet de loi relatif aux pensions.

Le taux minimum de la pension des veuves de soldat est fixé à 800 fr.

Séance du 12 février 1919

Dans la séance du matin, la Chambre reprend la discussion du projet de loi contre la vie chère. M. Boret déclare que le sucre ne manque pas, mais il se trouve entassé dans les ports en attendant des transports !

Pour la question du charbon, M. Cels fait une réponse identique, mais M. Claussat réplique qu'il y a des milliers de camions inutilisés et qui pourraient assurer le transport du charbon dans les départements.

Dans la séance de l'après-midi la Chambre discute le projet de loi sur les pensions. Les articles 17 à 20 sont votés.

Sénat

Séance du 12 février

M. Herriot pose une question au ministre de l'intérieur au sujet des tracasseries dont la municipalité de Lyon est l'objet de la part du Préfet. M. Pams dit qu'une enquête sera faite.

M. Debière interpelle sur les retards du ravitaillement dans le Nord. M. Claveille reconnaît que la crise est grave, mais il affirme qu'il fera ses efforts pour l'atténuer.

CHRONIQUE LOCALE

Légion d'honneur

Parmi les nouveaux promus au grade de Chevalier de la Légion d'honneur nous relevons le nom de M. de Redon, capitaine au 58^e bataillon de chasseurs à pied, précédemment capitaine au 7^e d'infanterie.

Nos félicitations au nouveau promu, qui, ainsi que nous l'avons annoncé, a été l'objet d'une citation à l'ordre de l'armée.

L'heure des déceptions

Une note parue dans les journaux annonçant ces jours derniers, que M. Herriot, maire de Lyon, avait été l'objet d'une information judiciaire pour réalisation de bénéfices illicites dans la vente de denrées alimentaires.

C'était un mauvais tour que jouait à M. Herriot au Conseil municipal de Lyon, le Préfet du Rhône.

Le Maire de Lyon avait eu l'idée de concurrencer les mercantis exploités de la misère publique : il avait organisé des magasins de ravitaillement où la population trouvait des denrées alimentaires à un prix bien inférieur à celui demandé par les mercantis.

Mais la municipalité de Lyon avait réalisé un bénéfice de 3.600.000 fr. ; elle le proclama bien haut et même elle décida de se servir de ce bénéfice pour la création d'une école municipale d'agriculture.

Si M. Herriot, si la municipalité de Lyon avaient mis ces millions dans leurs poches, ils auraient commis un vol, et ils mériteraient d'être traités en justice. Mais, jusqu'à preuve du contraire, on peut estimer qu'ils n'ont agi que dans l'intérêt général. Aussi bien, le juge chargé d'instruire l'affaire a rendu une ordonnance de non-lieu.

Si les faits se sont passés comme l'indiquent les journaux et comme le proclame M. Herriot dans une protestation véhémement, après l'ordonnance de non-lieu, on peut dire qu'un vilain rôle a été joué par le Préfet du Rhône.

A la décharge de ce fonctionnaire, il faut dire qu'il a été poussé à jouer ce rôle par des politiciens, adversaires de M. Herriot et de la municipalité.

La responsabilité de ce Préfet n'en saurait être atténuée !

Vraiment, au cours de ces 50 mois de guerre, nous avons été à même d'apprécier la mentalité des politiciens et des préfets.

Les politiciens s'imaginaient que leur règne ne finirait pas de sitôt : comme on a pu le constater dans plusieurs départements, certains imposaient leur volonté, dictaient leurs ordres aux Préfets, et garnissaient les bureaux des Préfets de leurs créatures auxquelles des appointements princiers sont alloués.

Et ces préfets se croyant tabous jouaient aux proconsuls. La municipalité du Rhône en a la preuve : le Lot en sait quelque chose.

Mais tous ces petits et grands maîtres espéraient que la guerre durerait plus longtemps : l'armistice les a saisis, troublés.

L'heure va venir où il faudra rendre des comptes !

S'il est possible que la municipalité de Lyon ait fait des bénéfices dans une gestion qui fut tout à l'avantage de la population de cette ville, il est dès lors des départements, des villes, qui ont le droit de demander des comptes.

Il serait étrange que les gérants des Magasins Communaux de Cahors, par exemple, fussent poursuivis parce qu'ils réaliseraient quelques sous de bénéfice sur des denrées qu'ils vendent à des prix bien inférieurs à ceux exigés par des mercantis qui cependant ne mettent en vente que des denrées provenant de la même source, du Ravitaillement civil.

Il serait encore plus étrange que des proconsuls fissent venir un inspecteur des finances pour vérifier une comptabilité simple, loyale, ouverte à tout venant.

Mais ce qui serait tout à fait normal ce serait de voir un inspecteur des finances demander pourquoi, certains services de proconsulat exigent que des employés, déclarent, sous peine de renvoi, toucher une indemnité de cherté de vie, alors que cette indemnité ne leur est pas payée et va dans la poche d'autres employés favorisés.

S'il en est qui sans connaissances spéciales, mais grâce au bon plaisir de politiciens tout puissants, touchent, cumulent des traitements inespérés, immérités, ce sont eux, ce sont leurs chefs qui doivent être l'objet d'investigations d'inspecteurs.

La guerre n'a pas développé le sens moral de tous ces chefs et petits maîtres qui se sont cru indispensables, et ont agi en potentats pendant 50 mois.

L'heure des déceptions pourrait bientôt sonner ! Elle est attendue !

Citation

Notre compatriote Joseph Caviole, soldat évadé d'Allemagne quelques semaines avant l'armistice vient, d'obtenir la brillante citation qui suit :

« Bon soldat, brave et courageux et ayant toujours fait son devoir. Fait prisonnier en mai 1916, a, par son courage et son audace, réussi à s'évader. »

Nos félicitations à ce brave compatriote qui est originaire de Salvac

Notre compatriote Charles-Jean Louis Dilhac, soldat brancardier au 339^e régiment d'infanterie, originaire de Figeac, a été cité en ces termes :

« Comme brancardier, puis comme agent de liaison auprès du médecin chef de service, s'est particulièrement distingué aux affaires du bois de Remières (914), de la ferme Navarin, en octobre 1915, d'Avocourt, en juin 1916, du Mort-Homme, et de la côte 304, de juillet 1916 à janvier 1917, en assurant la liaison des postes de secours avancés au poste de secours régimentaire, sous de violents bombardements, faisant preuve d'un grand courage et d'un grand dévouement. »

Nos félicitations à ce vaillant.

NOS COMPATRIOTES

Nous publions avec plaisir la lettre suivante :

5 Février 1919.

Monsieur H. Ramet, Président du Comité Départemental des Œuvres de Guerre de la Haute-Garonne.

Préfecture.

Un peu partout, dans les régions qui n'ont pas eu à subir les outrages de l'invasisseur, il se manifeste en ce moment un élan de solidarité patriotique dont l'exemple doit être suivi et propagé. Je suis sûr que les vaillantes populations de la Haute-Garonne n'attendent qu'un signe pour manifester leur ardente sympathie pour nos malheureux compatriotes des régions enfin libérées du Nord et de l'Est de la France.

J'estime pour ma part, qu'il ne suffit pas qu'une ville adopte telle ou telle autre ville dévastée, mais qu'il faut élargir le cadre de ce mouvement et permettre à toutes les populations aussi bien des villes que des campagnes de participer à cette grandiose manifestation, où villes et villages doivent marcher à l'unisson.

Le département de la Haute-Garonne tout entier pourrait ainsi utilement se courir tout ou partie d'un département des plus éprouvés.

Il vous appartient, je crois, Monsieur le Président, de prendre l'initiative de cette généreuse manifestation, qui sera elle aussi une belle œuvre de guerre.

Le cadre de cette lettre ne me permet pas de développer plus amplement l'organisation appropriée à l'œuvre que je préconise, mais je suis bien sûr que vous saurez lui donner vous-même l'orientation la meilleure pour aboutir au résultat désiré.

J'ai en terminant l'agréable mission de vous informer que la Société « L'EPARGNE » s'inscrit, d'ores et déjà, pour 10.000 francs en faveur de l'œuvre ci-dessus.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma haute considération.

Emile DELFORT,

administrateur-directeur de la Société L'Epargne.

Tous nos lecteurs savent que M. le président Ramet et notre excellent ami M. Delfort, ancien maire de Montgey, sont deux sympathiques compatriotes habitant Toulouse.

Le rôle prépondérant que M. Ramet a joué à la tête des œuvres de guerre de la Haute-Garonne et de l'œuvre des combattants de la 17^e région, est trop connu pour que nous ayons besoin de le souligner.

Quant à M. Delfort, les traces de sa générosité se retrouvent dans toutes les œuvres de la région et dans celles du département du Lot.

Contributions indirectes

Notre compatriote M. Vizon, receveur des contributions indirectes à Objat est nommé en la même qualité à Puy-l'Evêque.

Nos félicitations à cet excellent compatriote qui est originaire de Cahors.

Obsèques

Mercredi matin ont été célébrées à Cahors, les obsèques de M. Planacassagne, ancien Préfet, Trésorier Général honoraire.

Une foule considérable a suivi le char funèbre et a donné à la famille du regretté disparu des marques de vive sympathie.

Au cimetière, M. Latour, Trésorier-payeur général du Lot a retracé la brillante carrière de M. Planacassagne en ces termes :

Mesdames, Messieurs, Je dois au hasard de la vie administrative, le pénible honneur d'accompagner à sa dernière demeure et de venir faire mes adieux à celui qui fut mon aimable collègue respecté et aimé, M. Planacassagne.

Lorsque je lui fis, il y a 6 jours, la visite d'usage, alors qu'il me reçut avec la plus douce courtoisie, j'étais loin de m'attendre à ce dénouement qui plonge dans la tristesse une épouse et un fils aimés et aussi tous ceux qui viennent saluer sa dépouille au seuil de cette tombe.

La nouvelle de sa mort s'est répandue bien vite dans l'administration des finances, à laquelle Planacassagne appartenait de longues années, et cet événement, que rien ne faisait prévoir si rapide, a tristement impressionné le personnel de la Trésorerie générale, qu'il aimait et dont il emporta l'estime et la considération. C'était quelqu'un de nos nôtres, des plus distingués, qui disparaissait.

La carrière de Planacassagne fut des plus brillantes et des plus honorables.

Avocat à la Cour d'appel de Paris en 1877, attaché au Cabinet du Préfet de la Seine et Chef du Cabinet du Président du Conseil municipal de Paris en 1879, Secrétaire général du Morbihan 1880, Sous-Préfet de Soissons 1881, de St-Nazaire en 1886, Préfet de Meurthe, de Tulle et d'Albi en 1894 et 1895, Planacassagne entra dans l'administration des finances en qualité de Receveur des finances de Cambrai en 1896 ; il fut nommé ensuite Trésorier-payeur général à Belfort en 1903, à Châteauroux en 1905, et enfin à Carcassonne en 1908.

C'est ce dernier poste qu'il occupait lorsque la guerre éclata ; il dut y assurer les travaux financiers de la mobilisation. Avec la clairvoyance d'un esprit réellement averti, il se rendait compte que de tels événements exigent, de tous les rouages financiers, une activité et un dévouement de tous les instants, de jour et de nuit. Et ce n'est pas sans fatigues, aussi bien morales que physiques, qu'il put assurer la marche du lourd service dont il avait la charge dans le département de l'Aude ; et ce fut certes le surmenage qui déprima ses forces, déjà affaiblies par l'âge, et le détermina à demander sa retraite.

Comme un oiseau blessé qui se cache au fond d'une buisson pour y mourir en paix, Planacassagne choisit son pays natal pour y vivre ses derniers jours, alors que, parisien d'esprit et d'éducation, il était sollicité par la capitale ; mais il tenait par dessus tout à demander à la cité de Cahors, à ses horizons familiers, le calme réparateur des forces perdues. A ce moment, n'avait-il pas la vision de l'inévitable. C'est le secret du Destin, et il faut s'incliner devant l'arrêt...

Recevez mon adieu suprême et reposez en paix, mon cher collègue ; à la veuve et au fils éplorés, j'exprime toute ma tristesse et tous mes regrets ; puissent-ils adoucir l'amertume du malheur dont l'adversité, inexorable, a frappé leur foyer. Adieu, Planacassagne.

Nous renouvelons à Mme Planacassagne, à son fils, à la famille nos bien sincères condoléances.

Au Théâtre

Mercredi soir, la tournée du Théâtre des Nouveautés devait donner une représentation du « Poulailler » au Théâtre de Cahors.

En dépit de la vie chère, toutes les places étaient retenues depuis plusieurs jours. On ne paie pas le loyer, mais on va au spectacle.

Mais les artistes du Théâtre des Nouveautés manquent le train, ce qui arrive à des personnes très bien. Pas d'artistes, pas de spectacle.

Et la soirée de mercredi qui aurait dû être gaie pour tous ceux qui avaient retenu leur place au Théâtre, fut maussade ! Et les artistes perdirent une belle recette.

Chambre de Commerce

Effets moratoires

Par application du décret du 29 décembre dernier relatif à la prorogation des échéances, qui a fixé à 56 mois l'exigibilité des valeurs pour tous les débiteurs, sous réserve des exceptions visées par son article 11, la Banque de France se propose, après entente avec ses cédants, d'ef-

fectuer une nouvelle présentation des effets moratoires qui se trouvent encore dans son portefeuille.

La Chambre de Commerce croit de son devoir d'appeler tout particulièrement l'attention des commerçants sur les dispositions nouvelles et invite de façon pressante les intéressés de son ressort à réserver bon accueil à la présentation d'effets ayant bénéficié du moratorium des échéances pendant la durée de la guerre.

Lauzès

Sur la plainte de Mme J., née C., de Vers, la gendarmerie de Lauzès, a procédé à l'arrestation du nommé Urban D., de la commune de St-Martin-de-Vers, sous l'accusation d'avoir volé la plaignante. Nous croyons savoir que l'affaire ne présente aucune espèce de gravité. D'ailleurs, nous apprenons que le nommé D., vient d'être relâché. Ajoutons que tout le monde, ici, avait été surpris de la rapidité de cette arrestation.

Nécrologie. — Dimanche 9 courant, ont eu lieu les obsèques du jeune Pierre Jardel, fils de notre sympathique docteur. Depuis quelques jours, a-cun espoir ne restait aux malheureux parents.

C'est au milieu d'une affluence énorme de parents et d'amis, qu'ont eu lieu dimanche, à 10 heures du matin les obsèques du regretté petit, lequel était âgé de six ans.

La levée du corps a eu lieu à Lauzès, et l'inhumation à Domeneq, commune de Sennillac, dans le caveau de famille de M. Delpech de Domeneq, beau-père de M. le Dr Jardel. Toute la population de Lauzès assistait à ces obsèques, témoignant ainsi à la famille du petit disparu, toute la sympathie dont elle jouit à Lauzès.

Dans cette triste circonstance, nous offrons à Mme et M. Jardel, et à la famille, nos sincères sentiments de condoléance.

A. D.

Luzech

Un cadavre a été découvert à Luzech. Ce cadavre, qui a été retiré du Lot, est celui d'un homme qui paraissait âgé de cinquante à cinquante-cinq ans.

Il était vêtu d'habits en bon état et ne pas paraissait être celui d'un étranger à la région. Suivant l'expression du médecin appelé à procéder aux constatations judiciaires, le trépassé était habillé comme un cultivateur qui s'en va à la foire.

On n'a trouvé dans les vêtements du défunt aucune pièce d'identité d'aucune sorte, ni rien qui puisse servir à le faire reconnaître. On n'a trouvé aucune somme d'argent.

Le cadavre semblait avoir fait dans l'eau un séjour prolongé : cinq à six semaines nous dit-on. Le visage était complètement défiguré. Cependant, autant que pouvait le révéler un examen si l'on peut dire extérieur, et partant forcément superficiel, le corps ne paraissait avoir subi aucune violence.

Dans ces conditions, on a estimé que l'hypothèse du suicide était la plus plausible, il n'y avait pas lieu de se livrer à l'autopsie, et l'affaire a été classée.

NOS DÉPÊCHES

Paris, 12 h.

L'Asie Mineure

Aujourd'hui, réunion du Conseil de guerre pour s'occuper de la question d'occupation de l'Asie Mineure.

Foch à Trèves

Le maréchal Foch part ce soir pour Trèves.

La Belgique et l'Escaut

La commission interalliée nommée pour s'occuper des revendications Belges, des ports et voies ferrées, s'occupera de la question de l'Escaut.

Amerique et Japon

De Pékin : Les gouvernements américains et japonais ont conclu un accord concernant le Transibérien et les chemins de fer chinois. Un bureau interallié va être créé pour exploiter la ligne tant que durera l'occupation de la Russie.

Avances à la Belgique

De Bruxelles : Un syndicat bancaire américain offrirait une avance

de 250 millions aux banques belges avec un an de crédit. Certaines banques françaises feraient une offre identique.

Les Boches ont compris !

De Zurich : La presse annonce que l'offensive contre les Polonais, dans les environs de Bromberg est suspendue.

Ceci est la suite à la note des Alliés.

(Preuve nouvelle qu'il faut serrer la vis !...)

Paris, 13 h. 30.

A LA CONFERENCE

Le Conseil des Dix siégera tantôt au ministère des Affaires Étrangères. Il étudiera la question de la Syrie. Le Conseil entendra d'abord la légation libanaise composée d'un représentant Drufe, d'un délégué Maronite et du représentant Mahométhan. Il entendra ensuite le délégué du Comité Syrien Chekri Canem et Bliss, directeur du collège américain de Beyrouth.

La Société des Nations

Nous croyons savoir que la séance plénière de la Conférence aura lieu samedi. Au cours de cette réunion, le projet de la Société des Nations sera soumis à la ratification de la Conférence.

Les réunions de ce matin

Ce matin ont siégé la commission des affaires roumaines qui a continué son examen de la question de Transylvanie, la commission des réparations et la commission des finances.

L'Union en Angleterre

De Londres : Il est possible que la section non coalitionniste du parti libéral se rallie prochainement à la majorité coalitionniste, effectuant ainsi une réconciliation complète au sein du parti libéral. M. Asquith cesserait d'être rattaché à la fraction indépendante du parti libéral. Cette commission s'est réunie hier pour la 1^{re} fois.

L'Allemagne

contre le Bolchevisme

L'agence Wolff annonce que Radek a été arrêté hier dans une villa louée à Charlottenbourg. C'est de là qu'il répandait la propagande bolcheviste dans toute l'Allemagne. Des sommes considérables ont été confisquées et d'importants documents ont été saisis.

De ces documents il résulte qu'une nouvelle insurrection spartacienne devait éclater en mars et devait s'étendre dans toute l'Allemagne. Le même jour, les troupes bolchevistes devaient franchir la frontière allemande.

On a également arrêté sa secrétaire Lina Becker.

Un Bon Remède

Contre l'oppression, la toux spasmodique et les crises de dyspnée, contre l'essoufflement, le catarrhe, l'emphysème, il faut employer la Poudre Louis Legras qui a obtenu la plus haute récompense à l'Exposition Universelle de 1900. C'est un remède infatigable. Le soulagement est instantané et la guérison s'établit progressivement. Une boîte est expédiée contre mandat de 2 fr. 80 (impôt compris) adressé à Louis Legras, 139, Bd Magenta, à Paris.

A VENDRE

MAISON située 11, rue des Maures, à Cahors. S'adresser au propriétaire.

HALLS DE L'ALIMENTATION — POSTAUX FRANGO toutes gares : 50, rue de la Bourse, LE HAVRE SALÉE RAISON 9^h à 6^h00 et 35^h MORUE 9^h à 5^h00

REMERCIEMENTS

Madame veuve Marie PLANACASSAGNE ; Monsieur Camille PLANACASSAGNE ; les familles THIÉRY, FEU, BASSET, MIQUEL, SERS, RESSIGUIER et tous les autres parents remercient bien vivement toutes les personnes qui leur ont témoigné leurs marques de sympathie, ainsi que celles qui leur ont fait l'honneur d'assister aux obsèques de

Monsieur Camille PLANACASSAGNE

Ancien Préfet, Trésorier-Payeur général honoraire, Censeur de la Banque de France.

CHARBONILLE A VENDRE

A prix réduit S'adresser : Manutention militaire.

HORLOGERIE & ELECTRICITE

SONNERIES ELECTRIQUES REPARATIONS, TRANSFORMATIONS INSTALLATIONS

Lumière électrique

H. FABRE

10 et 12, rue Saint-James, CAHORS

La Société Anonyme des Automobiles et Cycles Peugeot à Beaulieu (Doubs) est prête pour la consommation du personnel de ses Usines, d'environ 5.000 hectos de bon vin de table, 10^e couverts, à enlever dans ses wagons-réservoirs. Faire offres appuyées d'échantillons, pour tout ou partie de cette quantité. Ecrire à l'adresse ci-dessus, Service du Ravitaillement.

Dissolution de Société

Suivant acte s. s. p. en date à St-Céré du 10 février 1919, enregistré le 11 février folio 39 n° 254, entre M. Jules Azouls, ancien négociant et M. Louis Chansard, négociant demeurant tous deux à St-Céré, la société Azouls et Chansard pour l'exploitation à St-Céré, d'un commerce d'épicerie en gros, constituée suivant acte sous seing privé en date du 30 septembre 1918, enregistré à St-Céré le 13 décembre 1918 folio 70 n° 427, EST DISSOUTE à compter du 10 février 1919 et M. Chansard continue seul et en son nom personnel, ledit commerce d'épicerie en gros.

Avis est donné qu'en exécution de l'art. 3 de la loi du 17 mars 1909 les créanciers devront, pour conserver leurs droits, former opposition dans les dix jours de l'insertion qui renouvellera la présente.

Pour première insertion :

L. CHANSARD.

Etude de M. J. NIEUCEL

Gradué en Droit

Huissier-audencier à Figeac (Lot).

VENTE

à suite de Succession vacante

Le DIMANCHE VINGT-TROIS FÉVRIER 1919, à 14 heures, il sera procédé, au rez-de-chaussée de la maison Nastorg, six rue Caviale, à Figeac, à la vente aux enchères, en un seul lot, de tout un matériel d'imprimerie, comprenant :

Une presse à imprimer (fabrication Dutarte) de 3 m. environ de long à volant ;

Une roueuse Courlino ;

Une cisaille ;

Cassiers, casses et caractères divers d'imprimerie (majuscules et minuscules).

Cette vente est poursuivie en vertu d'une ordonnance rendue sur requête, présentée à Monsieur le Président du Tribunal civil de Figeac, en date du dix février mil neuf cent dix-neuf, enregistrée, et à la requête de Me Tarayre notaire à Figeac, agissant en sa qualité de curateur à la succession vacante de M. Louis Fricou, quand vivait demeurant à Figeac.

Il sera perçu 10 % pour droits d'enregistrement en augmentation du prix de vente.

J. NIEUCEL.

Le propriétaire-gérant : A. GUESLANT

FEUILLETON DU « JOURNAL DU LOT » 37

LA GRANDE ÉPREUVE

PAR

M. DESCHAMPS

CHAPITRE V

UN MALHEUR N'ARRIVE

JAMAIS SEUL

(Suite)

Vous l'avez vu, la sentinelle m'a appelé « mon adjudant », c'est là une surprise que je vous gardais ; le secret m'a échappé.

Moi qui n'ai pas pu gagner le galon de caporal en temps de paix, j'ai gagné très rapidement celui d'adjudant en temps de guerre ; la chance m'a favorisé, aussi ai-je pris goût au métier.

Le 9 janvier, nous avons entendu le bruit d'une grosse canonnade dans la direction de Soissons.

On nous apprend, en même temps, que des Marocains ont enlevé des tranchées allemandes et deux bataillons de mon régiment partent à leur rescousse.

Le 10, notre colonel, son état-major et deux compagnies sont enlevés dans une carrière qui s'effondre sous l'explosion des grosses marmites

allemandes.

Le 13 on nous donne l'ordre de partir vers Soissons. La division est réunie en vue d'attaquer le lendemain les tranchées allemandes. Les hommes se souviennent du médiocre résultat de l'attaque du 12 novembre à Vic-sur-Aisne ; ils sont inquiets, mais les officiers stimulent leur ardeur.

A deux heures du matin, nous commençons l'attaque, nous traversons les tranchées ennemies.

Je m'arrête avec ma section dans un boyau d'où essayent de déboucher deux compagnies allemandes.

Nous les fusillons à bout portant. Les deux compagnies sont anéanties à l'exception de soixante-huit hommes qui se défont de leurs armes, lèvent les bras et demandent à se rendre.

Je conduis ces prisonniers à Soissons et nous restons en réserve à l'arrière.

Le 14, nos troupes battent en retraite, repassent l'Aisne, à l'exception de notre bataillon.

Vers midi, ma section s'engage dans un boyau et attend. Un bruit insolite se produit devant elle ; je m'avance pour reconnaître ce dont il s'agit et je me trouve nez à nez, à un tournant, avec un officier allemand qui élève aussitôt son revolver dans la direction de ma poitrine.

Je m'efface d'un bond et sa balle me traverse la main gauche ; mais,

en échange, je le tue et je note sur mon carnet, « au tableau », le dixième officier que je tue depuis le début de la guerre.

Ma balle l'avait atteint en pleine poitrine et je l'avisais vu s'abattre, en poussant une plainte rauque, le visage dans la boue.

Je lui pris le revolver qu'il avait braqué sur moi, ses jumelles, son casque, son sabre et je me disposais à m'en aller quand je vois surgir un Allemand qui se rue sur moi baïonnette au canon, dans le dessein de me mettre en broche.

Je lâche le casque de l'officier et ne pouvant plus manier mon fusil, à cause de ma main gauche blessée, je me précipite sur mon agresseur, le sabre à la main. Je lui balafre le visage par un moulinet formidable et je fais un saut en arrière. Mais en voulant exécuter une parade, le fusil de l'Allemand arrête l'élan de mon sabre qui s'ébrèche, glisse le long du canon et vient me faire une large entaille dans mon infortunée main gauche, déjà mal en point.

Mes hommes accourent, achèvent l'imprudent Allemand et nous nous retirons après que j'ai enveloppé ma pauvre main déchiquetée d'un pansement sommaire.

L'éprouve une grande faiblesse à la suite de tout le sang que je perds ; je songe un instant à aller m'abriter dans une ferme isolée, mais je conclus que je ferais mieux de m'en

éloigner avec méfiance, car elle pourrait nous désigner ma section et moi, au feu des batteries ennemies. En effet, nous n'en sommes pas à cent mètres qu'une pluie d'obus jette bas la ferme et la met en flammes.

Aux premières maisons de Soissons je me